



## **Déclaration liminaire CFTC CTL du 12-12-2019**

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui convoquées pour siéger en CTL.

La CFTC-DGFIP Loir et Cher constate, que cette réforme se fait sans les Agents et ce malgré la mise en place d'une « plateforme pédagogique NRP » sur Ulysse.

Ils seront pourtant les premiers concernés, et vivront cet impact dans leurs vies, au quotidien.

Depuis plusieurs mois, les Agents ont manifesté dans le département, leurs désaccords et déplorent notamment :

- Le manque de transparence sur l'avenir ou / et l'évolution de nos missions.

Les Agents ne veulent pas d'un service DGFIP LOW COST et ont toujours à cœur de fournir aux usagers un service public de qualité.

- Le manque de considération envers l'Agent à qui il est demandé une perpétuelle adaptation professionnelle, géographique, sans la rémunération adéquate et juste s'y référant. Actuellement, les suppressions d'emplois ne cessent.

Dans ce futur proche, quel CDFIP de proximité pourra les accueillir ?

De plus, les nouveaux métiers proposés comme les « conseillers aux décideurs locaux » réservés aux cadres A+ ou les « référents de Maisons France Services » ne suffiront pas à compenser, les pertes systématiques de postes.

**Les représentants de la CFTC ont décidé de siéger à ce CTL car les Agents de la DGFIP constituent la seule vraie richesse de notre administration et qu'ils ont un besoin urgent d'informations concrètes et directes sur leur avenir.**

Nous vous remercions pour votre écoute.